

2 RENOVATION
Société par actions simplifiée
En liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : 1 T rue du Palmier
30320 MARGUERITTES
878 859 867 RCS Nîmes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 04 JUIN 2025

Le 04 Juin 2025, à 18h00, au siège social, 1 T rue du Palmier 30320 MARGUERITTES,

Monsieur Oscar SUAREZ,
Demeurant 1 T rue du Palmier 30320 MARGUERITTES,
Associé unique de la Société 2 RENOVATION,

Associé unique et seul Président de la Société 2 RENOVATION,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Oscar SUAREZ, associé unique déclare qu'il a établi le compte définitif de liquidation. Ce dernier fait ressortir un solde négatif de 2 680,05 euros.

DEUXIEME DECISION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'associé unique, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 2 680,05 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat.

Enfin il constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compter du 31 Décembre 2024.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Monsieur Oscar SUAREZ

